

# FORMATION AAMTI

# REUSSIR UNE VENTE - DE LA PRISE DU MANDAT À L'ACTE D'AVOCAT

## MODULE 3 / 4

### Objectif(s) de la formation

- Appréhender les enjeux de chaque étape de la transaction immobilière
- Acquérir les connaissances et savoir-faire spécifiques à la constitution du dossier de mandant en transaction immobilière

### Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de compétences

### Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets, jeux de rôles

### Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

### Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

### Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques, mises en situation

### Contact

AAMTI  
01 46 22 52 20  
aamti@aamti.fr

### Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

### Pré-requis

Formation déontologie

### Durée de la formation

1 jour (8h) - 9h/13h-14h/18h

### Date(s) de la formation

17/05/2019

### Lieu de la formation

Paris - à préciser prochainement

### Intervenant(s)

Monsieur Karim MASSOT

Fondateur-Gérant de la société IMMOSTEP  
Partenaire membre observateur de l'AAMTI  
Partenaire de la Section Pilote de l'AAMTI

## PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

### PRISE DE MANDAT, PROMESSE DE VENTE, OFFRE D'ACHAT

#### **Matinée : 9h00 - 13h00**

- Enjeux d'un agenda dans la réussite de la transaction
- Éléments clés du mandat, introduction au mandat exclusif
- Clauses suspensives spécifiques et cas pratiques

#### **Déjeuner : 13h00 - 14h00**

#### **Après-midi : 14h00 - 18h00**

- Offre d'achat et promesse de vente : choix tactique
- Constitution des pièces nécessaires aux actes
- Questions / Réponses

### Tarif par formation

**Prix adhérents AAMTI : 358,00 € TTC**

(298,33 € HT - dont 20% TVA)

**Prix non-adhérents : 445,00 € TTC**

(370,83 € HT - dont 20% TVA)

### Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- OPCA pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

### Modalités inscriptions

En ligne sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)

#### **Rubrique Formations**

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Ou bien en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr).

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité de formation de l'AAMTI enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.



Avocat IMMO  
[www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)